

Rapport de présentation
du compte administratif

CA
2024



DUNKERQUE

Dunkerque • Saint-Pol-sur-Mer • Fort-Mardyck

Rapport de présentation du compte administratif

Le compte administratif 2024 retrace l'intégralité des opérations effectuées sur le budget général de la collectivité et rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il permet de constater les résultats comptables de l'exercice.

Comme les années précédentes, les mouvements de mutualisation intervenus entre la Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine ont des effets à la fois sur les dépenses (baisse des charges de personnel) et les recettes (baisse de l'Attribution de Compensation -AC- versée par la Communauté urbaine) rendant la comparaison entre exercices budgétaires plus compliquée. Les explications sont détaillées dans le présent rapport.

Comme à chaque étape budgétaire, ce document comptable est accompagné d'un document de gestion qui facilite la lecture des documents budgétaires et améliore la transparence de gestion.

Ce compte administratif présente le résultat comptable de l'exercice 2024 qui a été repris de manière anticipée au BP 2025 et qui nécessite un ajustement comptable. Cet ajustement sera effectué lors de la prochaine décision modificative.

I - PRÉSENTATION DES GRANDS ÉQUILIBRES DE LA COLLECTIVITÉ

II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : UN NIVEAU D'ÉPARGNE MAINTENU

A) UNE ÉPARGNE NETTE PRÉSERVÉE GRÂCE À LA DYNAMIQUE DES RECETTES COURANTES ET DES RECETTES EXCEPTIONNELLES

- 1 ■ Le produit des impôts et taxes locales
- 2 ■ Des dotations de la Communauté urbaine qui évoluent toujours selon les mutualisations et les mesures du pacte fiscal et financier
- 3 ■ Les subventions perçues et atténuations de charges
- 4 ■ Les autres recettes

B) UN TASSEMENT DE L'INFLATION PERMETTANT UNE BAISSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1 ■ Les crédits directs des services
- 2 ■ Les dépenses de personnel
- 3 ■ Les subventions et charges de gestion courante
- 4 ■ Les intérêts de la dette
- 5 ■ Le reversement aux communes associées, SIDF

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) LES DÉPENSES

- 1 ■ Le remboursement de la dette
- 2 ■ Les opérations d'équipement

B) LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- 1 ■ Le recours à l'emprunt
- 2 ■ Les autres recettes

C) UNE NOUVELLE ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

IV - MODIFICATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

PRÉSENTATION DES GRANDS ÉQUILIBRES

Le tableau ci-dessous présente les mouvements retraités de ce compte administratif
(neutralisation des mouvements d'ordre)

FONCTIONNEMENT		CA 2023	Dotation 2024	CA 2024	Variation de CA à CA	% de variation
	Charges et moyens des services	27 164 862	28 389 041	23 375 890	-3 788 972	-13,95%
	Dépenses de personnel	75 048 524	75 428 807	73 469 877	-1 578 647	-2,10%
	Insertion	2 461 283	3 196 250	2 856 302	395 019	16,05%
	Subv et autres charges de gestion courante	20 907 432	22 821 232	22 251 116	1 343 684	6,43%
	Dotation aux Communes Associées	13 414 455	12 870 900	12 431 706	-982 749	-7,33%
	Intérêts d'emprunts	1 646 791	1 983 500	1 895 505	248 714	15,10%
	TOTAL DES DEPENSES	140 643 346	144 689 730	136 280 396	-4 362 950	-3,10%
	Impôts et taxes communaux	73 433 317	73 950 000	76 548 346	3 115 029	4,24%
	Résultat reporté		4 000 000			
	Attribution de Compensation CUD	21 601 815	17 231 593	16 900 236	-4 701 579	-21,76%
	Dotations de Solidarité Communautaire hors FPIC	27 305 251	26 813 341	26 985 381	-319 870	-1,17%
	Fonds de péréquation FPIC	-2 582 415	-2 582 415	-2 100 213	482 202	-18,67%
	Subventions et atténuations de charges	25 595 045	25 448 682	25 704 299	109 254	0,43%
	Autres recettes et recettes exceptionnelles	13 056 422	9 171 879	13 235 001	178 579	1,37%
	TOTAL DES RECETTES	158 409 435	154 033 080	157 273 050	-1 136 385	-0,72%
	EPARGNE BRUTE	17 766 089	9 343 350	20 992 654	3 226 565	18,16%
	soit épargne nette	9 224 799	1 563 250	13 265 751	4 040 952	43,81%
INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	CA 2023	Dotation 2024	CA 2024	Reste à réaliser reporté sur 2025	
	Dépenses d'équipement	32 065 327	66 008 661	37 772 464	17 742 038	
	Remboursement capital de dette	8 541 290	7 780 100	7 726 903	-	
	TOTAL DES DEPENSES	40 606 617	73 788 761	45 499 367	17 742 038	
	Emprunts nouveaux	8 001 475	26 000 000	10 001 763	3 000 000	
	Résultat reporté		9 948 730		4 897 357	
	FCTVA, subventions et autres	27 166 403	28 496 681	23 430 654	7 897 357	
	TOTAL DES RECETTES	35 167 878	64 445 411	33 432 417	7 897 357	
	BESOIN DE FINANCEMENT (Recettes - Dépenses)	-5 438 739		-12 066 950	Besoin de Financement -9 844 681	
					Résultat Global	
	RESULTAT CUMULE CLOTURE FONCTIONNEMENT	15 283 537		17 134 105	13 029 752	
	RESULTAT CUMULE CLOTURE INVESTISSEMENT	9 948 730		5 740 328		
		25 232 267		22 874 433		

Dans un contexte économique qui demeure instable, les niveaux d'inflation se sont progressivement tassés permettant de stopper la forte hausse des dépenses énergétiques constatée sur les années 2022 et 2023.

Selon l'Association des Maires de France (AMF), l'inflation des dépenses communales en 2024 a connu un ralentissement significatif. L'indice du « panier du maire », qui mesure l'évolution des coûts supportés par les collectivités locales, a augmenté de 1 % en 2024 contre 4,3 % en 2023. Ce recul est principalement attribué à la baisse des prix de l'énergie et à la stabilisation des coûts dans le secteur de la construction. Toutefois, les dépenses liées aux charges de personnel ont continué de croître (+ 2,4 %) en raison de la revalorisation du point d'indice et de différents ajustements salariaux.

Pour notre commune, les niveaux d'épargne se sont sensiblement améliorés en raison de plusieurs cessions réalisées sur l'exercice ainsi que de la dynamique fiscale liée à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la taxe sur les logements vacants.

Il faut noter que la mise en place du nouveau système déclaratif de la Direction générale des finances publiques via la plateforme GMBI (« gérer mes biens immobiliers ») n'a pas permis la prise en compte de différents éléments de dégrèvement ou d'exonération. Les erreurs de taxation ainsi

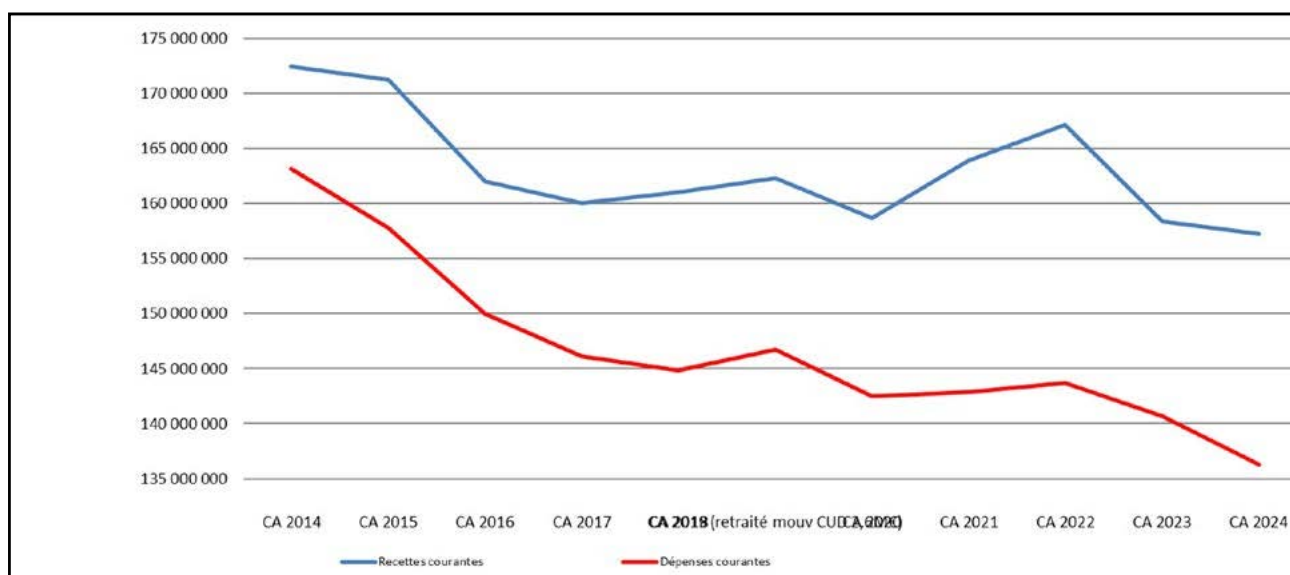
générées sont progressivement corrigées sur l'année 2025 (à la suite des réclamations des contribuables concernés).

La baisse constatée des dépenses et des recettes courantes de la collectivité est liée principalement aux mouvements de mutualisation entre la Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine. L'impact budgétaire des services communs et transferts de compétence se mesure sur les dépenses de personnel et l'attribution de compensation versée par la Communauté urbaine en diminution.

La collectivité a maintenu en 2024 une politique d'investissement ambitieuse, avec un haut niveau de réalisation porté par la finalisation de plusieurs gros projets structurants pour notre territoire à l'image de l'inauguration de l'équipement de l'Alliance au Banc Vert, de l'aménagement de la zone de la Licorne à Malo-les-Bains (vestiaires de l'athlétisme, complexe de raquettes) et de la réouverture de la piscine Paul Asseman.

Les effets du pacte fiscal et financier de solidarité du territoire continuent de permettre de pallier les baisses de dotation de l'État.

L'ensemble aboutit au maintien d'une situation financière saine tout en finalisant le programme d'investissement ambitieux.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : UN NIVEAU D'ÉPARGNE MAINTENU

Comme les années précédentes, le budget de la collectivité a connu en 2024 de profondes modifications du fait de la création de services communs entre la Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine. Ce changement structurel a pour effet de réduire le chapitre budgétaire 012 consacré aux dépenses de personnel pour parallèlement donner lieu à une recette en moins au niveau de l'Attribution de Compensation -AC- versée par la Communauté urbaine (compensation des transferts et coûts de services communs).

A - UNE ÉPARGNE NETTE PRÉSERVÉE GRÂCE À LA DYNAMIQUE DES RECETTES COURANTES ET DES RECETTES EXCEPTIONNELLES

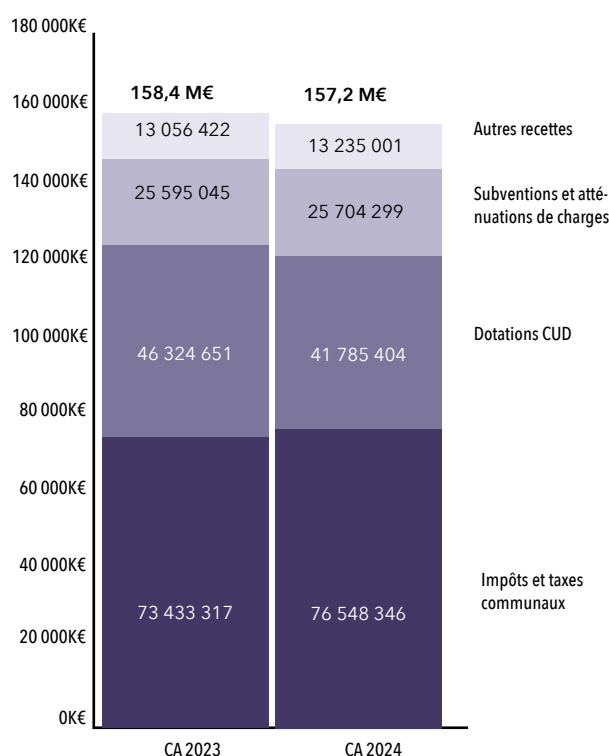
Le tassement des dépenses courantes ainsi que l'encaissement d'un haut niveau de produits de cession permettent de constater un haut niveau d'épargne en 2024.

La commune a bénéficié d'un versement de 731 K€ lié au dispositif de filet de sécurité mis en place par l'État en 2023 et reconduit sur 2024 dont les critères d'éligibilité sont :

- une perte d'au moins 15 % d'épargne brute en 2023 par rapport à 2022,
- une hausse des dépenses d'énergie en 2023 supérieure à 60 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement,
- un potentiel financier ou fiscal par habitant inférieur au double de la moyenne de la strate.

Le montant de l'aide varie donc en fonction des dépenses constatées, avec une prise en charge pouvant atteindre 50 % des hausses de coûts liées à l'énergie et aux charges salariales.

Cette épargne a permis notamment de limiter le recours à l'emprunt sur 2024 à hauteur de 10 M€ malgré un haut niveau de réalisation.



Les éléments saillants en termes d'évolution en 2024 par rapport à 2023

Comme en 2023, l'application du pacte fiscal et financier de solidarité et la bonne dynamique des ressources a permis d'absorber la hausse des dépenses courantes liée à l'inflation et aux mesures gouvernementales de revalorisation salariale.

La baisse des recettes courantes sur 2024 est liée aux produits exceptionnels encaissés sur 2023 (DSC énergie, reprise de provision) ainsi qu'à la baisse de l'Attribution de Compensation, vecteur de facturation du coût des services communs entre la Ville et la Communauté urbaine.

Le tableau suivant reprend les différentes composantes du pacte fiscal et financier afin d'appréhender les ressources intégrées ou non dans le système de solidarité territoriale.

	CA 2023	CA 2024
Recettes courantes	158 409 435	157 273 050
périmètre PFF		
Impôts et taxes communaux 73111 hors rôle supp	72 680 992	76 789 025
dont Compensation TF VL locaux indus	7 785 409	8 082 634
dont compensation TH avant réforme		
autres compensations fiscales	395 330	419 016
DGF socle	2 185 453	2 035 074
Sous total DGF	3 959 442	3 960 000
FPIC	-2 582 415	-2 100 213
DSC exceptionnelle NRJ	1 024 929	
DSC Centralité solidarité	23 547 232	23 746 232
Total intermédiaire DSC	21 989 746	21 646 019
PFF- prélèvement 1/3 sur fiscalité pour info (dans A	-3 055 999	-4 318 464
PFF - reversement 1/3 fiscalité	959 101	1 314 780
PFF- Compensation perte DGF	1 773 989	1 924 368
TOTAL intermédiaire	96 533 282	99 391 360
HORS périmètre PFF		
Fiscalité indirecte (passage en 70)	8 796 275	7 982 700
Rôle supp	136 789	385 486
AC Attribution de compensation (hors ecretemen	24 657 814	21 218 700
DSUCS	7 390 540	7 720 278
Dotations Etat hors exo de fiscalité	854 064	741 560
Insertion	1 944 623	2 168 710
Autres recettes	14 277 542	13 517 897
Reprise de provision	953 128	
Cessions et mouvet comptables	2 680 523	3 275 012
Redevance Camping	80 000	140 000
Fiscalité exceptionnelle taux syndicaux		
Recettes exceptionnelles	104 855	731 343

Comme les années précédentes, les variations réelles sur les principales recettes de la collectivité doivent donc être regardées non pas d'un point de vue strictement comptable de chapitre à chapitre, mais en prenant en considération les mouvements entre ces différents chapitres budgétaires du fait des mesures adoptées dans le cadre du pacte fiscal et financier de solidarité (PFF) ainsi que des modifications d'imputations comptables introduites par la M57.

Parmi les recettes qui connaissent une baisse structurelle se retrouvent l'Attribution de Compensation de la Ville du fait des transferts de personnels (répercussion du coût des services communs), la baisse de la dotation globale de fonctionnement (compensée par la Communauté urbaine dans le cadre du pacte fiscal et financier), la taxe sur l'électricité (fiscalité indirecte) du fait de régularisations comptables intervenues en 2023, certaines participations de l'État aux projets menés par la collectivité et quelques recettes exceptionnelles perçues en 2023 (comme le financement de la Triennale Art et industrie), non reconduites en 2024.

Au titre des recettes, sans aucune hausse des taux, les produits de fiscalité augmentent mécaniquement par l'indexation sur l'inflation, décidée par l'État (+ 3,86 %), des bases fiscales. Cette variation entraîne l'activation des mécanismes d'écurement et de reversement liés au pacte fiscal et financier du territoire.

Les autres augmentations sont conjoncturelles et n'ont pas vocation à se retrouver sur les exercices suivants. La collectivité a ainsi procédé en 2024 à 3 275 012 € de cessions, soit + 22 % par rapport à 2023. Par ailleurs, la collectivité a perçu un rôle de fiscalité supplémentaire important en 2024 ainsi qu'un rattrapage de recettes d'insertion.

Le filet de sécurité mis en place par l'État pour aider les collectivités ayant subi une perte d'épargne du fait de la hausse des coûts de l'énergie a été versé et comptabilisé sur 2024 à hauteur de 731 K€ venant modifier l'affectation du résultat réalisée de manière anticipée au BP 2025.

1 ■ Le produit des impôts et taxes locales (chapitre 73)

Comme les années précédentes, les taux de fiscalité votés par la commune n'ont pas été augmentés.

FISCALITE DIRECTE (dont taux syndical)	64 500 253	68 322 293	3 822 040	5,9%
	2023	2024	EVOLUTION	
FISCALITE INDIRECTE	8 796 275	7 963 525	-832 750	-9,5%
FONDS NATIONAL GARANTIE INDIV RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	142 133	142 133	0	0,0%
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	64 400	70 702	6 302	9,8%
TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D ELECTRICITE	1 808 040	1 343 711	-464 329	-25,7%
TAXES DE SEJOUR	553 182	721 110	167 928	30,4%
PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX DANS LES CASINOS	2 703 626	2 740 506	36 880	1,4%
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	512 594	419 161	-93 433	-18,2%
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	3 012 299	2 526 202	-486 097	-16,1%

NB : hors pacte fiscal et financier, la collectivité a perçu en 2024 un montant de 385 486 € de rôles supplémentaires (régularisations fiscales antérieures).

Évolution de la fiscalité directe

Pour mémoire, les différentes compensations de l'État du fait de la suppression de la taxe d'habitation ont pour effet des répartir le produit fiscal entre le chapitre 73 (produits directs et coefficient correcteur) et le chapitre 74 (compensation des mesures d'exonération actées par l'État).

Afin d'obtenir des éléments de comparaisons significatifs, il est nécessaire de « reconstituer » l'intégralité de cette typologie de recettes :

	CA 2023/notif finale	Etat 1259 2024 (post BP)	CA 2024/notif finale	Diff CA/CA	diff 1259/CA
TH	SUPPRIME	SUPPRIME	SUPPRIME	SUPPRIME	SUPPRIME
TH résidences secondaires	2 311 723	2 047 075	2 253 778	- 57 945	206 703,00
THLV		891 648	1 355 250	1 355 250	463 602,00
<u>Ss total THRS +THLV</u>	<u>2 311 723,00</u>	<u>2 938 723,00</u>	<u>3 609 028,00</u>	<u>1 297 305,00</u>	<u>670 305,00</u>
role comp			17 862,00	17 862	17 862,00
TF	52 494 775	54 534 562	54 606 190	2 111 415	71 628,00
TFNB	133 541	137 235	137 049	3 508	186,00
COEFFICIENT CORRECTEUR	8 326 580	8 655 881	8 671 163	344 583	15 282,00
Comp CoCo-taux syndical	1 233 634	1 281 001	1 281 001	47 367	-
<u>total intermédiaire</u>	<u>64 500 253</u>	<u>67 547 402</u>	<u>68 322 293</u>	<u>3 822 040</u>	<u>774 891,00</u>
COMP TH				-	
COMP TF	390 530	414 304	414 278	23 748	26
COMP TFNB	4 800	4 738	4 738	62	-
COMP TF VL LOC INDUS	7 785 409	8 047 690	8 082 634	297 225	34 944
<u>total int</u>	<u>8 180 739</u>	<u>8 466 732</u>	<u>8 466 732</u>	<u>285 993</u>	<u>-</u>
total général	72 680 992	76 014 134	76 789 025	4 108 033	774 891

L'évolution des bases fiscales à hauteur de + 3,86 % a permis une évolution globale du produit fiscal 2024 à hauteur de + 3 822 K€ (pour mémoire les locaux commerciaux ne sont pas concernés par l'évolution mécanique des bases) ainsi qu'une évolution de la compensation au titre des locaux industriels de + 297 K€.

L'État ayant relancé sa campagne de déclaration en ligne des biens immobilier à partir de la plateforme « Gérer mes biens immobiliers », cela a eu pour conséquence d'augmenter les taxations au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que celle relative aux logements vacants. Ce produit, même s'il demeure acquis au titre de l'année

2024, n'est potentiellement pas pérenne dans la mesure où de nombreuses demandes de dégrèvements sont en cours. En effet, les services fiscaux ont été alertés nationalement sur de nombreuses anomalies et devraient revoir leurs éléments de taxation au cours de l'exercice 2025. De nombreuses corrections sont déjà comptabilisées au 1er trimestre 2025 (plus de 800 K€).

Sur la fiscalité indirecte

Les principales évolutions de la fiscalité indirecte de la collectivité sont les suivantes :

- la taxe sur l'électricité baisse du fait de régularisations comptables intervenues en 2023 avec le passage de la taxe sur l'électricité à l'accise sur l'électricité qui a engendré un changement de méthode de comptabilisation,

- la taxe de séjour affiche un dynamisme certain par rapport à 2023 avec une hausse de l'ordre de + 168 K€ environ. À noter que ce produit est reversé à l'Office de tourisme, puis retraité dans l'Attribution de compensation pour assurer une neutralité financière pour la Ville,

- les droits de mutations sont en baisse par rapport à 2023 (- 486 K€), mais cette dernière est conforme aux prévisions budgétaires et à la tendance constatée sur le territoire national.

2 ■ Des dotations de la Communauté urbaine qui évoluent toujours selon les mutualisations et les mesures du pacte fiscal et financier

	2023	2024	Evolution	
Attribution de compensation	21 601 815	16 900 236	-4 701 579	-21,8%
Dotation de solidarité communautaire hors FPIC	27 305 251	26 985 381	-319 870	-1,2%
FPIC	-2 582 415	-2 100 213	482 202	-18,7%
	46 324 651	41 785 404	-4 539 247	-9,8%

L'Attribution de Compensation (AC), historiquement fixe depuis le passage en Taxe Professionnelle Unique (TPU) puis en Cotisation Économique Territoriale (CET), est désormais ajustée chaque année afin de prendre en compte financièrement le coût des services communs et les transferts de compétence effectués chaque année.

L'Attribution de Compensation 2024 est ainsi en retrait de - 4 701 579 € du fait de l'évolution de quatre de ses composantes :

- les nouvelles mutualisations intervenues en 2024 (assurances, jeunesse, cohésion sociale, qualité de vie environnement) : - 4,1 M€,
- l'application de la disposition du pacte fiscal et financier concernant l'écêtement de fiscalité au titre de la solidarité : - 4 318 464 € (lié à l'évolution finale du produit fiscal global), soit 1,3 M€ de prélèvement en plus qu'en 2023,
- l'actualisation annuelle du coût des services communs existants : + 286 K€.

- la compensation prévisionnelle du produit de taxe de séjour : + 432 K€ (la régularisation liée à la perception finale du produit 2024 aura lieu en 2025).

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) évolue de - 320 K€ par rapport à 2023 en raison du versement d'une DSC exceptionnelle en 2023 liée aux dépenses énergétiques (1 024 929 €). Or, ce versement exceptionnel 2023, l'évolution est de + 705 K€ :

- + 200 K€ au titre de la DSC centralité et solidarité,
- + 150 K€ pour la prise en charge de la perte de DGF par rapport au versement effectué en 2023,
- + 355 K€ de reversement d'une part de fiscalité du territoire (reversement à hauteur de 30 %).

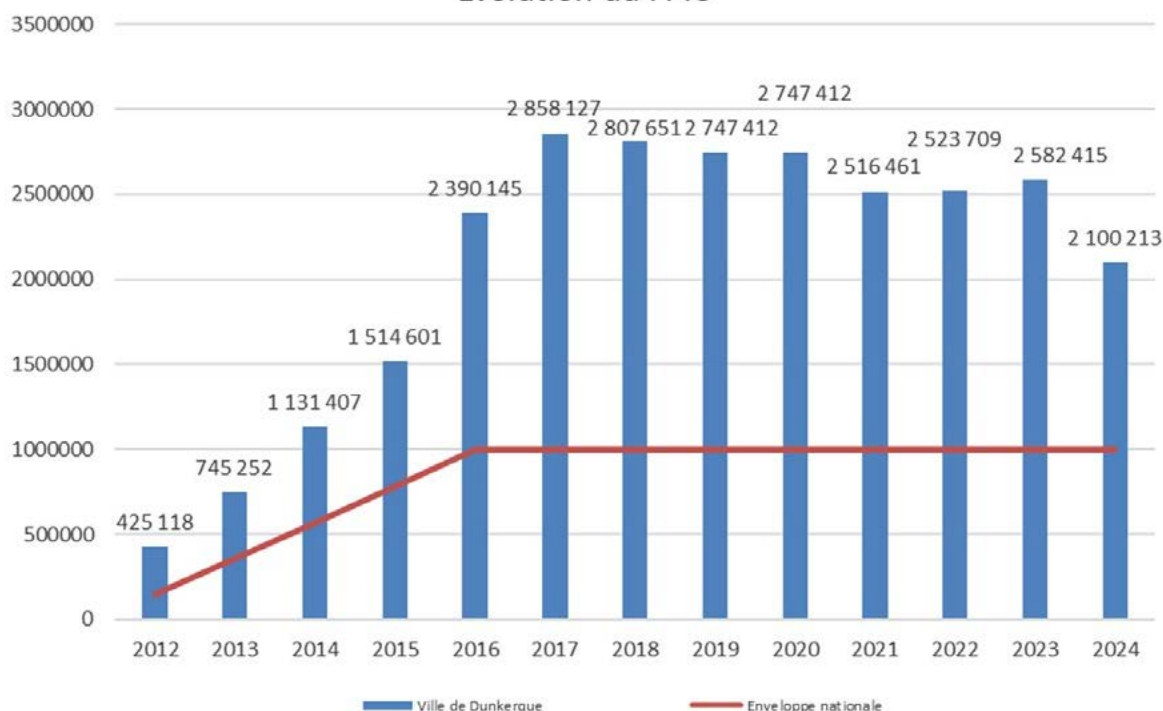
La participation de la Ville au FPIC est en baisse par rapport à 2023 du fait d'un retraitement effectué par les services de l'État au niveau de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) avec une régularisation qui devrait intervenir sur 2025.

	CA 2023	CA 2024	Evol
Dotation de Solidarite Communautaire (centralité + solidarité)			
centralité	23 547 232	23 746 232	199 000
solidarité	9 220 495	9 021 201	-199 294
prise en charge perte DGF	14 326 737	14 725 031	398 294
reversement sur fiscalité solidarité	1 773 989	1 924 368	150 379
(-) équivalent fpic	959 101	1 314 780	355 679
	-2 582 415	-2 100 213	482 202
	20 964 817	21 646 019	681 202
Total DSC nette	20 641 908	20 566 703	-75 205

Le FPIC a été mis en place par la loi de finances 2012 du 29 décembre 2011, avec l'objectif de devenir le principal mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal (solidarité financière entre les territoires). Le mécanisme de ce fonds est basé sur les intercommunalités (avec répartition à l'intérieur de l'établissement public de coopération intercommunale entre les différentes communes contributrices et bénéficiaires via la dotation de solidarité communautaire).

Lors de sa création, sa montée en charge a été prévue selon la répartition suivante : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions en 2013, 570 millions en 2014, 780 millions en 2015, puis 2 % des ressources fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre à compter de 2016, soit 1 milliard d'euros.

Evolution du FPIC

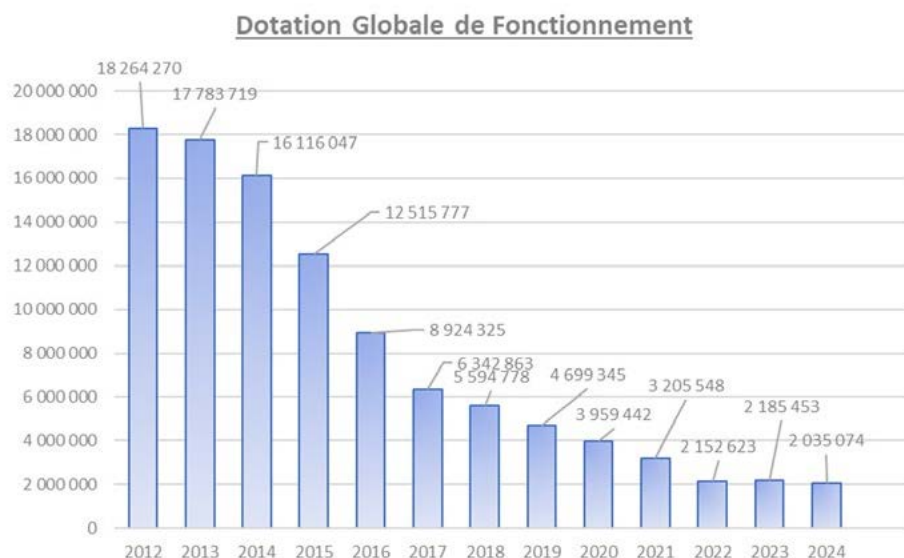


3 ■ Subventions perçues et atténuations de charges (chapitres 74 et 013)

2

	2023	2024	Evolution
DOTATION FORFAITAIRE	2 185 453	2 035 074	-150 379 compensation intégrale CUD
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	7 390 540	7 720 278	329 738
DOTATIONS: REGULARISATION DE L'EXERCICE ECOULE	121 448	90 723	-30 724 FCTVA fonctionnement (maintenance)
DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	5 616	5 616	0
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	452 370	452 370	0
AUTRES DONT INSERTION	2 340 701	2 317 324	-23 377
COMPENSATION FISCALES DE L ETAT	8 185 361	8 470 986	285 625 hausse bases compensation VL locaux industriels
DOTATION RECENSEMENT	16 598	16 918	320
DOTATION TITRES SECURISES	112 000	162 880	50 880
TOTAL PARTICIPATIONS ETAT	20 810 087	21 272 169	462 082
DEPARTEMENT	52 000	43 962	-8 038
REGION	90	30 000	29 910
COMMUNAUTE URBAINE	217 386	196 154	-21 232 accès équipements communautaires
PARTICIPATION SIDF	842 824	662 439	-180 385 Rattrapage part variable en 2023
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	2 853 546	2 504 962	-348 584 régul CAF exceptionnelle 2023+ filet de sécurité
AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	104 855	0	-104 855 fin de l'aide à l'intégration fiscale
TOTAL PARTICIPATIONS AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISME	4 070 700	3 437 518	-633 183
ATTENUATION DE CHARGES	714 258	859 652	145 394 avoirs énergétiques exceptionnels
TOTAL GENERAL	25 595 045	25 569 339	-25 706
TOTAL GENERAL HORS INSERTION	23 254 344	23 252 015	-2 329

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisse annuellement depuis 2011 : elle est passée de 18,7 M€ en 2011 à 2 M€ en 2024 (baisse de 150 K€ par rapport à 2023). Cette baisse de DGF est désormais compensée dans la DSC versée par la Communauté urbaine dans le cadre du pacte fiscal et financier afin de « sanctuariser » le montant perçu en 2020.



La Dotation Globale de Fonctionnement, principal vecteur de financement des transferts de compétences opérés depuis les premières lois de décentralisation, ne cesse de diminuer. En 13 ans, la Ville de Dunkerque a ainsi perdu 16,7 M€ de ressources propres (- 90 % de 2011 à 2024).

Néanmoins, depuis 2020, le pacte fiscal et financier permet de « sanctuariser » le montant de la DGF à hauteur de 3,9 M€ par un versement en provenance de la Communauté urbaine.

Les principales variations concernent :

- la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) qui poursuit sa dynamique pour atteindre 7,7 M€ en 2024 (+ 329 K€),
- une hausse des compensations fiscales liées à la hausse des bases sur la valeur locative des locaux industriels (+ 286 K€),
- une hausse de la dotation relative aux titres sécurisés (+ 50 K€),
- une baisse de la participation SIDF liée à une régularisation effectuée sur 2023 (rattrapage de la part variable),
- une baisse de la CTG (ancien contrat enfance jeunesse)

en raison d'une régularisation en recettes effectuée en 2023,

- la fin de l'aide à l'intégration fiscale liée à l'association de communes,
- la perception en 2024 du filet de sécurité relatif aux dépenses énergétiques (+ 731 K€).

En effet, pour mémoire, l'article 113 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 pour 2023 a mis en place un mécanisme de filet de sécurité inflation pour les collectivités les plus fragilisées financièrement par la hausse des prix de l'énergie en 2023.

4 ■ Autres recettes : 13,2 M€ en 2024, soit une stabilité par rapport à 2023 (+ 178 K€)

Les autres recettes concernent principalement ce qui relève de la tarification de nos services publics et des droits d'entrées dans nos équipements publics.

À noter que la nomenclature M 57 a procédé à la modification de certaines nature comptable du chapitre 77 au chapitre 75, ce qui modifie la comparaison entre 2023 et 2024.

Les recettes liées aux services rendus par la Ville et à la gestion de son patrimoine (chapitres 70, 75 et 76) : 9,4 M€

Les principales variations concernent :

- la vente de certificats d'économie d'énergie sur 2024 (CEE) : + 368 K€,
- les redevances à caractère sportif avec la réouverture de la piscine Paul Asseman : + 65 K€,
- les placements de trésorerie dans le cadre d'une démarche d'optimisation : +183 K€,
- la non-reconduction d'exceptionnels et de régularisations opérées en 2023.

	2023	2024	Evolution
AUTRE VENTE DE PRODUITS FINIS	0	368 192	368 192 Vente des CEE
CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	66 535	72 267	5 732
DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE PUBLIQUE	654 984	632 322	-22 662
DROITS DE CHASSE ET DE PECHE	149	55	-93
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	44 095	90 013	45 918 rattrapage 2023 avenant marché Decaux
REDEVANCE DE STATIONNEMENT	761 937	773 228	11 290
FORFAIT POST STATIONNEMENT	165 875	160 458	-5 417
AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	34	0	-34
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	261 097	282 232	21 135
REDEVANCES A CARACTERE SPORTIF	373 378	438 810	65 432 Réouverture de Paul Asseman en mi-année
REDEVANCES A CARACTERE DE LOISIRS	11 945	96 921	84 976 régularisation régie jeunesse de SP
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	347 413	363 197	15 784
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT	1 413 970	1 486 664	72 694
AUTRES MARCHANDISES	84 147	144 846	60 699 photovoltaïque
LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	237 984	281 538	43 555 régularisations SP
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	1 351 691	1 115 204	-236 486
REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES CENTRES D'ACTION SOCIALE	469 704	0	-469 704 recette qui passe par les services communs
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUTRES COMMUNES	118	0	-118
REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	166 045	208 251	42 206 régul charges énergétiques en 2022
REMBOURSEMENT PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	445 647	23 560	-422 087 Remboursement TF Kursaal en 2023
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES)	8 263	30 361	22 099 Musées
REVENUS DES IMMEUBLES	899 384	837 183	-62 201 régularisations salles de sport SP en 2023
DEDITS ET PENALITES PERCUS	22 000	10 215	-11 785
SUBVENTIONS AUTRES		15 000	15 000 ANS fresque sportive
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DES PERSONNES ASSOS ET AUTRES	460 908	368 726	-92 182 Rattrapage 1 semestre 2022 en 2023 Théâtre
REDEVANCES CONCESSIONNAIRES	10 000	31 500	21 500 Clor SP
RECouvreMENT CREANCES ADMINES EN NON VALEUR	136	171	35
GAINS DE CHANGES SUR CREANCES ET DETTES NON FINANCIERES	274 500	47 117	-227 383 Rbsmt trop versé A tes cotés en 2023 (Facil de 2020 à 2022
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	867 356	1 727 859	860 503 solde des rattachements + contrat enfance 2022)
PRODUITS DE PARTICIPATIONS	10 830	0	-10 830 +tickets resto non utilisés
PRODUITS DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES ENCAISSES A L	119	20	-99
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	27	183 531	183 504 produits de placement de trésorerie
	9 410 267	9 421 249	10 983

Les produits exceptionnels (compte 77 et 78)

Le montant des produits exceptionnels s'élève à 3 303 K€ pour l'année 2024 essentiellement liés aux produits de cessions.

28,4 K€ correspondent à des mandats annulés sur exercices antérieurs.

- Inspection académique : 550 K€
- Ancienne bibliothèque de Malo-les-Bains : 300 K€
- Villa Myosotis : 260 K€
- 8 rue Voltaire : 165 K€
- Parcelles Caron et Van Eeghem : 104 K€
- Véhicules divers : 34 K€
- Matériels et équipements divers : 12 K€

La Ville de Dunkerque a encaissé, en 2024, 3 275 012,35 € de produits de cession :

- École Maternelle des vieux remparts : 1 300 K€
- Maison des sciences et techniques : 550 K€

B - UN TASSEMENT DE L'INFLATION PERMETTANT UNE BAISSÉ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

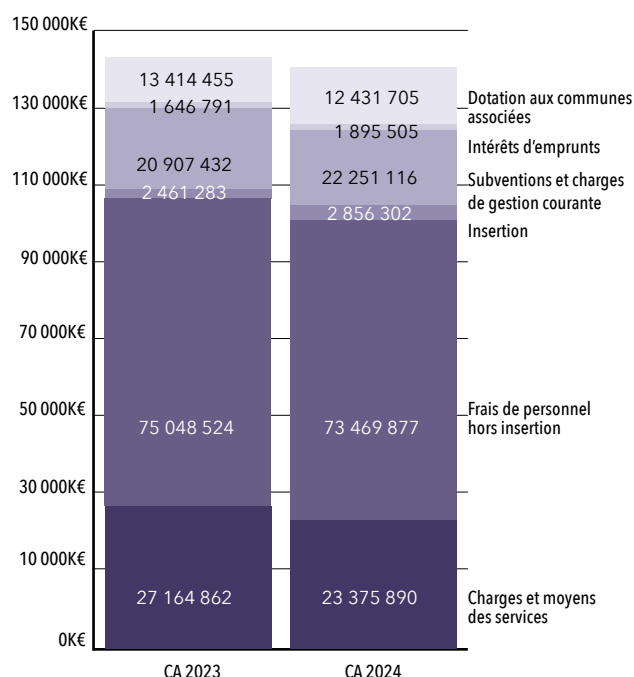
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 136 280 396 €, soit - 4,3 M€ par rapport à 2023.

Comme les années précédentes, cette baisse est l'effet des mouvements de mutualisation intervenus en 2024 entre la Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine. Pour mémoire, l'Attribution de Compensation (AC) versée par la CUD baisse à due concurrence du calcul du coût des services communs (effet en recettes par une diminution de celles-ci).

Parallèlement aux mouvements budgétaires liés aux services communs, les budgets courants subissent une hausse mécanique du fait de l'inflation. Toutefois, cette dernière connaît un certain tassement après plusieurs années de forte hausse. En 2024, l'inflation pour les collectivités locales a été estimée à environ 2 %.

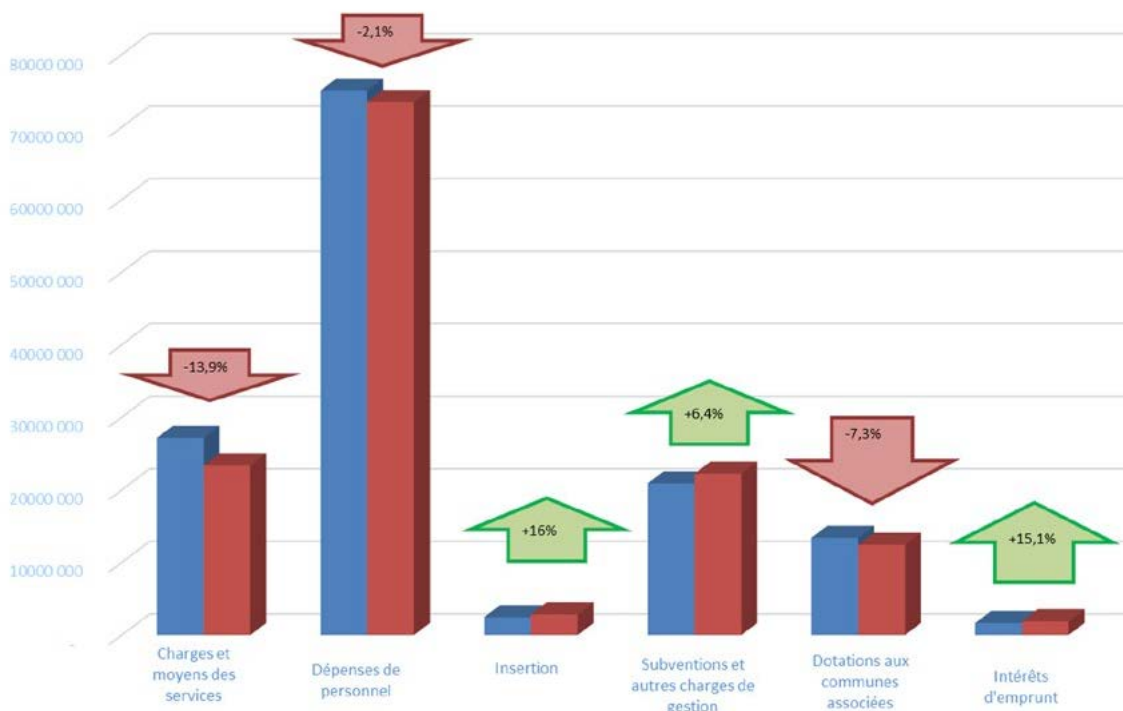
En matière de dépenses de personnel, plusieurs mesures salariales, décidées par l'État, ont eu un impact significatif :

- revalorisation du point d'indice : le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 1,5 % à partir du 1^{er} juillet 2023 avec une attribution supplémentaire de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024,
- augmentation de la contribution employeur à la CNRACL : le taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales a été augmenté d'un point en 2024,
- revalorisation du SMIC : le salaire minimum de croissance (SMIC) a été revalorisé de 1,13 % au 1^{er} janvier 2024, ce qui a également eu un effet sur les salaires des agents publics,
- effet des revalorisations salariales de 2023 : les revalorisa-



tions salariales instaurées en 2023, notamment pour les échelons inférieurs des catégories C et B, ont continué à peser sur les budgets en 2024.

Par ailleurs et pour mémoire, la Ville avait en 2023 soldé le contentieux lié au stationnement de voirie.



1 ■ Les crédits directs des services (chapitres 011 et 67)

Bien que l'inflation soit moins prononcée que les années précédentes, la collectivité continue de subir ses effets et voit l'ensemble de ses contrats de prestations augmenter sensiblement.

À noter également que les comparaisons liées au chapitre 67 sont rendues plus difficiles du fait de la modification de la nomenclature M57 et du passage de certains comptes au chapitre 65.

Par nature comptable, les écarts significatifs sont repris dans le tableau ci-dessous (classés par ordre décroissant +/- 30 K€) qui fait notamment apparaître :

- une hausse des contrats de prestations liés à l'enfance (restauration, transports, fournitures scolaires),

- des contrats d'assurance en forte augmentation (effet national),
- une hausse des dépenses d'entretien dont les espaces verts,
- un programme d'animation ambitieux et sécurisé (animations autour des JO, sécurité des manifestations, inauguration de l'Alliance, dimensionnement des estivales du Fort Aventures, parade de Noël),
- une baisse des charges énergétiques.

	2023	2024	diff	
ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE FETES ET CEREMONIES)	1 358 186	1 593 085	234 899,06	liaison froide et déplacements scolaire
MULTIRISQUES	635 742	845 254	209 512,04	Village JO, parade de noel, sécurité des manifestations
ALIMENTATION	822 850	991 140	168 289,95	Nouveau marché incendie
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULAIRES	474 352	579 700	105 347,16	liaison chaude
FOURNITURES D'ENTRETIEN	-	90 495	90 495,00	provisions
ETUDES ET RECHERCHES	990 948	1 071 059	80 110,04	travaux en régie
DIVERS	27 411	105 603	78 191,87	Accompagnement projet de service BIB
FOURNITURES SCOLAIRES	315 733	389 729	73 996,82	contrôles ouvrages extérieurs
TERRAINS	235 048	307 296	72 248,07	
VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	683 823	752 051	68 228,03	entretien espaces verts
AUTRES IMPOTS LOCAUX	179 191	238 909	59 718,03	formation des apprentis et insertion
AUTRES	-	56 329	56 329,00	logements vacants
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	252 233	301 602	49 368,57	initiation golf, sorties pédagogiques, ACM, fresque
DIVERS	862 735	912 054	49 318,28	prestation déchets
AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	309 618	358 566	48 948,14	publications
LOCATIONS IMMOBILIERES	6 083	50 910	44 827,54	vétérinaires, honoraire conseils
A UN GFP DE RATTACHEMENT	185 548	226 353	40 805,36	location kursaal
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE VOIRIES	58 910	99 110	40 200,04	maintenance tel refacturée
TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	95 590	131 754	36 163,80	régul charges de copropriété
FRAIS DE GARDIENNAGE	124 219	158 496	34 277,37	frais électriques
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	29 667	63 335	33 668,00	régul des rattachements
SECOURS ET DOT	315 586	346 600	31 014,88	
AUTRES BIENS MOBILIERS	72 585	40 852	- 31 732,84	
HONORAIRES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX	31 837	-	- 31 837,46	
ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CONSTRUCTION	262 653	227 767	- 34 885,92	
TRANSPORTS DE BIENS	80 927	39 117	- 41 809,64	
CARBURANTS	67 198	23 958	- 43 240,33	
CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GESTION	78 100	28 544	- 49 555,90	
MAINTENANCE	462 492	403 875	- 58 616,17	
SUBVENTIONS	88 037	-	- 88 037,30	changement imputation M57
EAU ET ASSAINISSEMENT	773 971	679 123	- 94 847,55	
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	102 000	-	- 102 000,00	changement imputation M57
TAXES FONCIERES	791 880	627 997	- 163 883,48	
CHAUFFAGE URBAIN	572 773	318 429	- 254 343,59	fournitures triennale
ENERGIE - ELECTRICITE	611 509	311 538	- 299 971,19	transfert kursaal
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 261 214	1 930 928	- 330 285,87	
	4 888 279	4 376 694	- 511 584,82	
	3 509 144	-	- 3 509 144,35	contentieux stationnement
	27 164 862	23 375 890	- 3 788 972	

2 ■ Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel (dont l'insertion) se sont élevées en 2024 à 76 326 179 €, soit - 1,2 M€ par rapport à la réalisation de l'exercice 2023 du fait essentiellement des mouvements liés à la mutualisation.

Par type de dépense	2021	2022	2023	2024	Evolution 23/24
Masse salariale	61 399 470	61 954 086	54 843 416	53 731 183	-1 112 232
Cotisations	23 442 945	22 686 320	20 205 108	19 738 694	-466 414
Insertion	2 825 167	2 533 115	2 461 283	2 856 302	395 019
Total chapitre 012	87 667 582	87 173 520	77 509 807	76 326 179	-1 183 628
Par Commune	2021	2022	2023	2024	Evolution 23/24
Dunkerque	69 871 217	68 777 334	60 096 326	58 604 570	-1 491 756
Saint Pol sur Mer	15 691 284	16 291 568	15 299 403	15 594 618	295 215
Fort Mardyck	2 105 082	2 104 619	2 114 077	2 126 991	12 913
Total chapitre 012	87 667 582	87 173 520	77 509 807	76 326 179	-1 183 628

Pour Saint-Pol-sur-Mer

l'exécution budgétaire 2024 s'élève à 15 594 618 €. Un des objectifs de l'année a été de continuer à développer la qualité du service public municipal tout en maîtrisant la masse salariale et en tenant compte plus particulièrement des impacts suivants issus de mesures décidées par l'État :

- l'effet en année pleine de l'augmentation de la valeur du point de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023,
- l'effet en année pleine de la revalorisation des grilles des premiers grades des catégories B et C intervenue au 1^{er} juillet 2023,
- l'impact des mesures salariales nationales avec la hausse de 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents au 1^{er} janvier 2024,

- les augmentations du SMIC au 1^{er} janvier 2024 et au 1^{er} novembre 2024,
- la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant au 1^{er} juillet 2024, seule mesure décidée par les élus à l'échelle de l'ensemble de Dunkerque.

Dans le courant de l'année 2024, 26 agents sont sortis (9 au titre de la retraite, 12 au titre du transfert des policiers municipaux vers la direction prévention et sécurité de Dunkerque, 4 pour mobilité externe et 1 décès) et 6 agents ont été recrutés.

PERMANENTS	2024
TITULAIRES	286
CONTRACTUELS	23
TOTAL PERMANENTS	309
NON PERMANENTS	2024
CDD	124
APPRENTIS	1
PEC	8
TOTAL NON PERMANENTS	133

L'effectif au 31 décembre 2024 des agents permanents et non-permanents

La ville a également employé du personnel non permanent afin de répondre aux multiples activités saisonnières proposées aux enfants saint-polois ainsi que pour palier à quelques longues absences.

Pour Fort-Mardyck

Les dépenses sont stables à 2 126 991 €.

L'année 2024 a également été marquée par la prise en compte en année pleine des mesures de revalorisation salariale décidées en 2023 et les nouvelles mesures nationales décidées en 2024 (hausse du SMIC, 5 points d'indice supplémentaires pour l'ensemble des agents).

Focus sur les dépenses de personnel de la commune de Dunkerque (hors Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck)

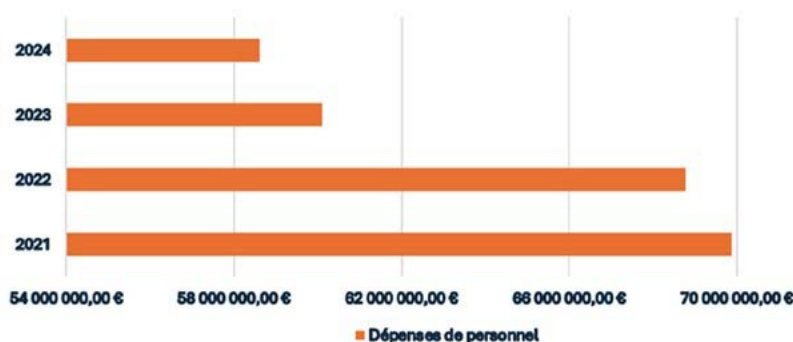
En 2024, les dépenses de personnel se réalisent à hauteur de 58 604 570 € (- 3,66 %) par rapport aux crédits inscrits au

BP 2024 et une baisse de -1,4 M€ par rapport au CA 2023, soit -2,48 %, du fait essentiellement des mouvements de mutualisations.

L'exercice budgétaire 2024 s'inscrit dans les objectifs de maîtrise de la masse salariale et de continuité des services.

L'année 2024 a été marquée par les mesures salariales nationales en faveur des agents publics pour faire face à une période d'inflation importante avec la mise en œuvre de 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents, ainsi que par les hausses du SMIC au 1^{er} janvier et au 1^{er} novembre 2024 qui touchent principalement les salariés en contrat aidé. La Ville a également revalorisé la valeur faciale des titres restaurant au 1^{er} juillet 2024 (le ticket est passé de 5,50 € à 6,20 €).

EVOLUTION DEPENSES DE PERSONNEL (CHAP 012)



Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, l'exécution budgétaire tient compte aussi de la nécessité de procéder au remplacement d'agents sortis au titre de la retraite ou de la mobilité externe et du recours à des renforts afin de remplacer les agents indisponibles temporairement. Par ailleurs, la mutualisation des services s'est poursuivie avec 37 agents qui ont été transférés à la Communauté Urbaine dans le cadre de la création des services communs de la direction de la cohésion sociale, solidarité et santé, du service assurances et gestion des risques, de la direction Jeunesse, de la phase 2 de la direction qualité de vie et environnement et du service de l'accompagnement social lié au logement.

Dans le même temps, et dans le cadre de l'objectif d'harmonisation du service de police municipale sur l'ensemble du territoire communal, 12 policiers municipaux de la commune associée de Saint Pol sur Mer ont rejoint la direction prévention et sécurité au 1^{er} juillet 2024.

Enfin, afin de bénéficier de technicités particulières et de favoriser les parcours de mobilité, des agents communautaires sont affectés sur des postes dans les services municipaux. Ces dispositions font l'objet de conventions de mises à disposition de personnels et donnent lieu au remboursement des rémunérations et charges afférentes.

Les dépenses de personnel se décomposent en trois postes de dépenses :

- la masse salariale des agents permanents,
- la masse salariale des agents non permanents,
- Les dépenses des personnels en en contrats aidés.

a) La masse salariale des agents permanents

Il s'agit des titulaires, des stagiaires ainsi que des non titulaires sur emplois permanents.

Cette masse salariale représente 48,765 M€ avec une sous consommation de 3,8 M€ par rapport au BP 2024 et une réduction de 2,6 M€ par rapport au CA 2023.

Les éléments significatifs de l'année 2024 sont :

- l'effet en année pleine de la revalorisation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2023 qui représente un coût annuel de 720 000 €,
- l'augmentation de 5 points des grilles indiciaires pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 pour un coût de 585 000 €,
- l'effet en année pleine de la revalorisation des grilles des

premiers grades des catégories B et C avec un coût année pleine de 142 000 €,

- le départ de 50 agents permanents au titre de la retraite ou de la mobilité externe,
- le recrutement de 65 agents effectué dans le cadre du plan emploi au titre de 2024 et de reports de postes 2023.

Ces mesures s'ajoutent à l'évolution naturelle de la masse salariale des agents permanents au titre du GVT (glissement, vieillesse, technicité) et des effets en année pleine des évolutions de l'année précédente.

b) La masse salariale des agents non-permanents

Elle représente 4,230 M€ au CA 2024 pour 2,770 M€ inscrits au BP 2024 et affiche donc une sur consommation de 1,46 M€.

Afin de permettre le bon fonctionnement des services municipaux, il a fallu renforcer les recrutements d'agents non permanents pour faire face à des accroissements temporaires d'activité et au remplacement nécessaire d'agents (vacances de poste en attente de recrutement).

En outre, la poursuite du dispositif « parcours de réussite » s'est traduit par le recrutement d'agents saisonniers d'un montant de 595 000 € pour une prévision à hauteur de 565 000€.

c) Les dépenses de personnel des agents en insertion

Les dépenses de personnel des agents en contrats aidés représentent au CA 2024 une dépense de 3,280 M€ pour un BP de 3,015 M€ et affichent une légère sur consommation de 264 000 €.

Il faut rappeler ici les revalorisations du SMIC intervenues au 1^{er} janvier et au 1^{er} novembre 2024 qui ont impacté la masse salariale de ces agents.

Les agents en poste sous contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) sont au nombre de 89 au 31 décembre 2024 pour un agrément prévisionnel de 102 postes.

En ce qui concerne les Parcours Emplois Compétences (PEC), 50 postes avaient été budgétés, 49 personnes sont en poste au 31 décembre 2024.

De son côté, la politique d'apprentissage reste dynamique avec 25 apprentis sur l'année 2024.

Par ailleurs, deux personnes sont en poste sur le dispositif « adulte relais » dans le cadre de la politique engagée par la Ville en matière de maintien du lien social.

3 ■ Les subventions et charges de gestion courante (chapitre 65)

Le poste des subventions aux associations évolue de + 851 K€ par rapport à 2023 du fait, à titre principal :

- du transfert, issu de l'adoption de la M57, du chapitre 67 vers le chapitre 65 et du solde du contentieux stationnement : + 900 K€,
- de la baisse de la participation à « À tes Cotés » au titre du financement exceptionnel 2023 du projet informatique, du nouveau fonctionnement de la bourse aux associations, de la DSP petite enfance et de la fermeture de la maison de quartier de l'Île Jeanty : - 241 K€,

- de la hausse de la participation au CCAS du fait du financement des mesures statutaires et revalorisation salariales et du nouveau règlement des aides facultatives en année pleine : + 305 K€,
- d'une augmentation du financement des OGEC lié à l'augmentation de l'assiette de calcul (protocole transactionnel),
- d'une baisse de la subvention à l'Office du tourisme et de la fermeture de la piscine Mardyck.

CHAPITRE 65	2022	2023	2024	Evolution
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	4 594 885	4 359 458	4 230 647	-128 810,57
A TES COTES	6 425 743	6 016 413	5 775 267	-241 146,00
CCAS	4 732 714	4 975 859	5 280 598	304 739,00
OGEC	985 695	1 029 914	1 068 750	38 836,00
AUTRES (Indemnités; frais de missions, formation)	821 358	879 408	1 795 665	916 256,68
EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART	615 000	615 000	605 000	- 10 000,00
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES/ NON VALEUR	14 194	44 472	16 443	- 28 028,69
	18 189 589	17 920 524	18 772 370	851 846

4 ■ Les intérêts de la dette

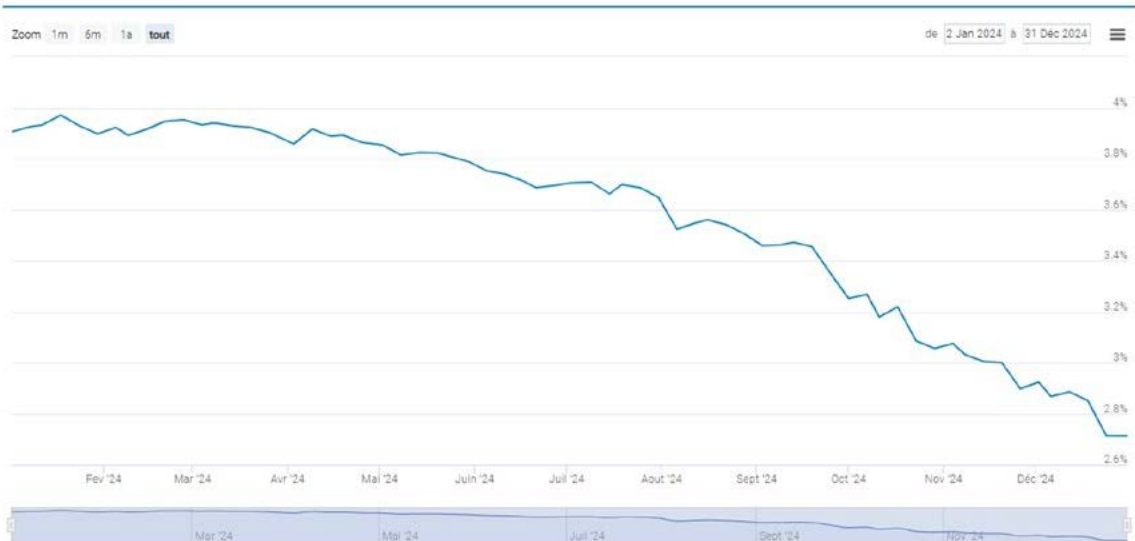
Les intérêts de la dette s'élèvent à 1 895 504,77 €, en augmentation de + 248 714 € par rapport à 2023, avec une dette saine et sécurisée (cf charte Gissler). La collectivité poursuit sa stratégie de diversification de ses produits bancaires afin de pouvoir bénéficier des opportunités de baisse de taux sur les marchés financiers (grâce essentiellement à l'action de la Banque centrale européenne).

En 2024, les taux variables ont été marqués par des fluctuations importantes, notamment dans les secteurs de l'immobilier et des prêts bancaires :

Évolution de l'Euribor 3 mois.

GRAPHIQUE EURIBOR 3 MOIS

Taux Euribor historiques 2024



La Ville de Dunkerque voit donc ses charges financières augmenter (hausse des taux et souscription de nouveaux contrats), mais poursuit ses opportunités de renégociation.

5 ■ Le reversement aux communes associées, SIDF (chapitre 014)

Le chapitre budgétaire 014 comprend uniquement la contribution au Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre (SIDF), le reversement départemental de la taxe de séjour (5 993,95 € en 2024) ainsi que les dotations aux communes associées.

En 2024, il comprend un reversement de taxe de séjour complémentaire pour l'Office de tourisme à la suite de sa transformation en établissement public industriel et commercial. Cette dépense est neutralisée par un reversement de la Communauté urbaine via l'Attribution de compensation (montant prévisionnel en année N et régularisation en N+1). Ce montant s'élève en 2024 à 612 734,84 € (pour une estimation dans l'AC de 432 K€).

Le SIDF

La participation au SIDF a évolué de - 108 K€ en 2024 pour atteindre 2 859 949 €.

Comme en 2023, la participation prend en compte l'évolution des bases fiscales 2024 (+ 3,86 %) afin qu'entre la part fiscalisée et la part budgétaire propre au financement du SIDF, il n'y ait pas d'impact au niveau du taux additionnel appliqué pour le contribuable. Le financement global du SIDF est donc maintenu et rééquilibré entre la part budgétaire et la part fiscale.

Dotations aux communes associées

Elles correspondent à des dépenses courantes de fonctionnement (équivalentes aux chapitres 011, 65 et 67), les budgets spéciaux votés par les conseils consultatifs précisent quant à eux l'utilisation de ces sommes par article budgétaire.

Les dotations sont en baisse du fait essentiellement de la baisse des coûts des énergies et des nouveaux marchés ainsi que du fait de l'adhésion aux services communs énergie et éclairage public.

Les montants des réalisations mandatées à Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck sont respectivement de 11 026 041,72 € (- 783 K€) et 1 637 486,40 € (- 80 K€). Le montant de la dotation est différent pour prendre en compte la recette liée aux rattachements des charges et divers avoirs.

Les montants des réalisations mandatées à Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck sont respectivement de 11 809 357,09 € (+70 K€) et 1 720 110,64 € (+45 K€). À noter que le montant de la dotation est différent pour prendre en compte la recette liée aux rattachements des charges et divers avoirs.

SAINT-POL-SUR-MER	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
DOTATIONS	11 739 389	10 972 759	10 835 330

FORT-MARDYCK	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
DOTATIONS	1 717 786	1 646 700	1 596 376

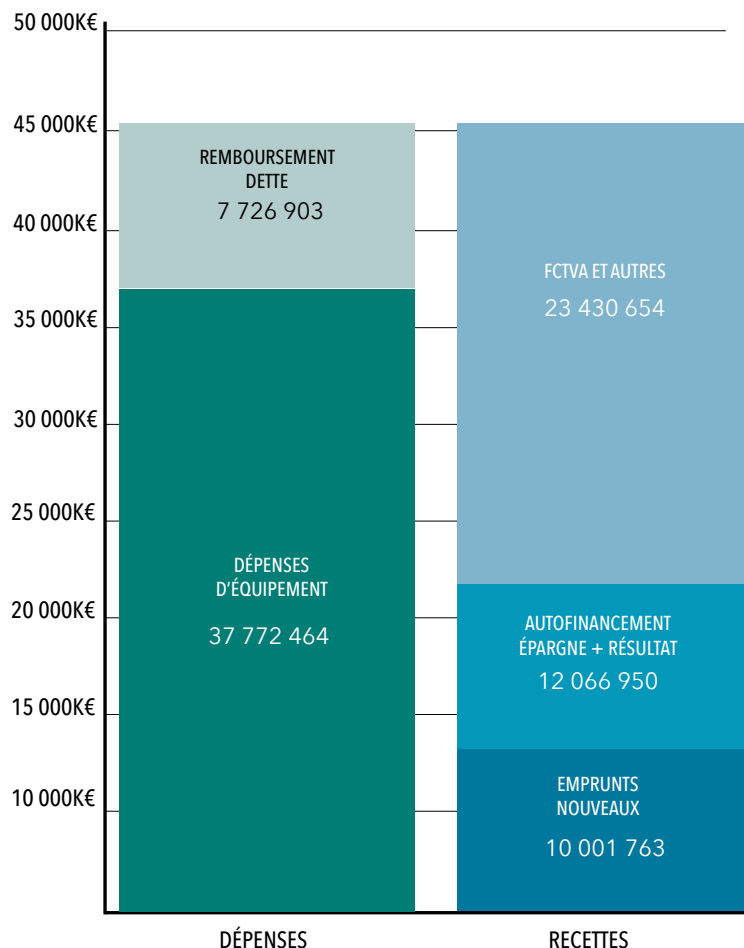
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement représentent en 2024 la somme de 45 499 368 € (dépenses d'équipements + remboursement du capital de dette), soit + 4,9 M€ par rapport à 2023.

L'année 2024 se caractérise par un haut niveau d'investissement du fait principalement de la finalisation des grands projets tels que l'équipement de l'Alliance au Banc Vert, la poursuite de l'aménagement de la zone de la Licorne à Malo-les-Bains ainsi que la réouverture de la piscine Paul Asseman.

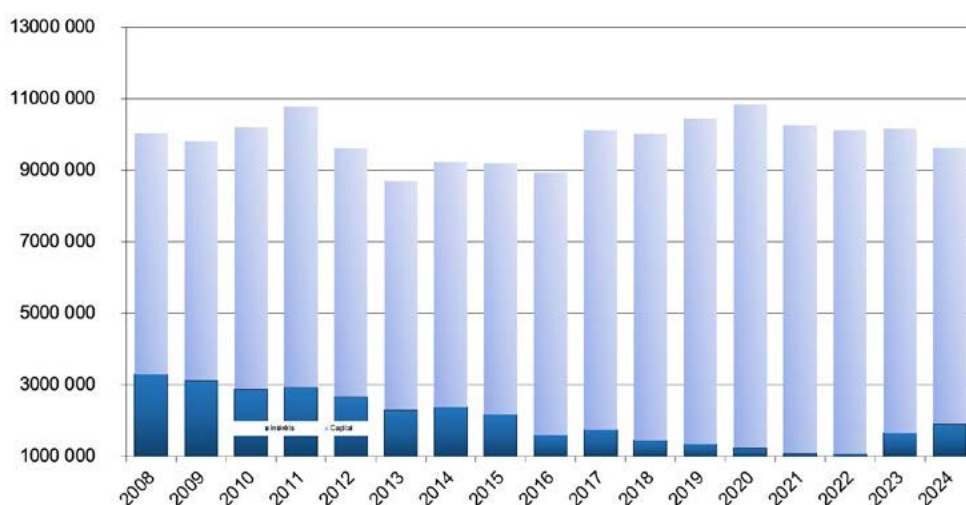
Comme les années précédentes, la structure de nos différents contrats de dette (extinction de plusieurs contrats ces dernières années) a pour effet de baisser le montant de remboursement en capital. À noter que cette tendance s'inversera les années à venir du fait de la souscription de nouveaux contrats de financement.



1 ■ Le remboursement de la dette

L'annuité de dette en 2024 s'élève à 9 622 407,86 €, soit - 565 673,47 € par rapport à 2023 du fait de la structuration de la dette de la Ville (remboursement plus important des intérêts que du capital lié à une dette « jeune »).

Cette structuration permet à la collectivité de trouver une forme de marge budgétaire, mais la tendance s'inversera dans les années à venir.



L'inflation et la hausse des taux d'intérêts se poursuit sur 2024 même si on constate un tassement de l'augmentation des taux sur les marchés financiers. La Ville de Dunkerque maintient sa stratégie d'endettement et de recours aux produits les plus attractifs du marché dans le cadre d'une recherche constante d'optimisation et de diversification de ses produits.

Le taux moyen général de nos contrats passe de 2,58 % en 2023 à 2,45 % en 2024.
Nos contrats ont une durée de vie résiduelle de 13 ans et 4 mois, soit un niveau équivalent à 2023.

Le tableau ci-dessous présente les taux moyens pour chaque type de dette :

DETTE par type de risque

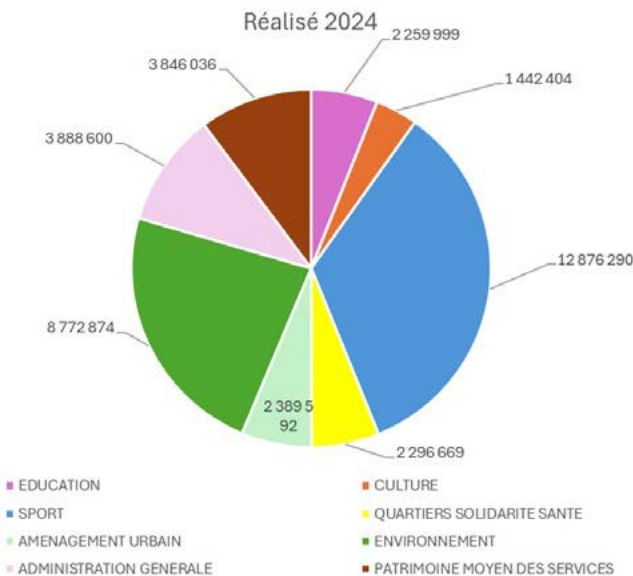
TYPE	ENCOURS	% EXPOSITION	TAUX MOYEN (EX, EX, ANNUEL)
FIXE	43 286 202 €	54,16 %	1,66 %
FIXE À PHASE	4 500 000 €	5,63 %	0,97 %
VARIABLE	24 295 372 €	30,40 %	3,74 %
LIVRET A	7 841 253 €	9,81 %	3,72 %
ENSEMBLE DES RISQUES	79 922 828 €	100 %	2,45 %

Pour mémoire et comme chaque année, l'encours au 31 décembre 2024 ne prend pas en compte les 3 M€ souscrits, mais non encaissés pour le financement des crédits d'investissement reportés.

2 ■ Les opérations d'équipement

OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT 2024	RÉALISATIONS
ÉDUCATION	2 259 999
CULTURE	1 442 404
SPORTS	12 876 290
TOTAL	16 578 693
QUARTIERS SOLIDARITÉ SANTÉ	2 296 669
AMÉNAGEMENT URBAIN	2 389 592
ENVIRONNEMENT	8 772 874
TOTAL	13 459 135
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 888 600
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MOYENS GÉNÉRAUX	3 846 036
TOTAL MOYENS DES SERVICES	7 734 636
TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	37 772 464

Les dépenses d'équipements s'élèvent à 37 772 464 € soit + 5,7 M€ par rapport à 2023 du fait notamment de la finalisation de la construction de l'équipement du Banc Vert (l'Alliance), de l'aménagement de la zone de la Licorne ainsi que de la réhabilitation de la piscine Paul Asseman.



Les tableaux suivants récapitulent l'ensemble des dépenses d'équipement selon leur domaine d'intervention. Pour mémoire, les restes à réaliser ont été intégrés et présentés au Budget Primitif 2025.

Les réalisations 2024 à Dunkerque : 34 646 626 €

EDUCATION	Réalisé 2024
ECOLE DU CARRE DE LA VIEILLE	444 705
ECOLE CHATEAU D'EAU	431 788
DIVERS TRAVAUX ECOLES	271 776
COUR RESILIENTE	107 941
GROUPE SCOLAIRE DESSINGUEZ	107 940
RESTAURATION SCOLAIRE	95 205
ECOLE J FERRY	86 419
JULES VERNE	77 283
ECOLE NEPTUNE	61 248
PREAUX D'ECOLAS	48 767
ECOLE KLEBER	38 954
ECOLE DE LA MER	35 445
MOBILIER SCOLAIRE	28 336
ACQU MATERIEL NON PEDAGOGIQUE	27 783
TRX INTERIEURS NON PEDAGOGIQUE	20 786
COURS D'ECOLE	20 656
ECOLE LUCIEN MAILLART JDM	17 388
MATERIEL PEDAGOGIQUE	15 681
EQUIPEMENT GARDERIE PERISCOLAI	4 648
CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS	1 847
ECOLE MATERNELLE GLACIS NORD	188
	<u>1 944 785</u>

SPORTS	Réalisé 2024
ZONE LICORNE	8 363 253
PAUL ASSEMAN	3 532 820
TENNIS DE PETITE SYNTHE	375 002
PISCINE P ASSEMAN GENERAL	163 278
SALLE DES SPORTS EN GENERAL	75 672
SALLE DE SPORT LYCEE ANGELLIER	57 430
MATERIEL PEDAGOGIQUE	47 614
MATERIEL ACTIVITES SPORTIVES	47 282
MISE NIV. EQPT SPORT.PLEIN AIR	40 582
TRX NON PEDAGOGIQUE HORS BATEN	27 736
STADE DE LA PERCHE	20 775
PISCINE MARDYCK	19 821
TRX EXTER DS EQUIPTS SPORTIFS	15 940
TERRAINS SYNTHETIQUES	14 711
TRX PISCINES	10 569
PISCINE GUYNEMER	8 197
	<u>12 820 683</u>

CULTURE	Réalisé 2024
CHATEAU COQUELLE	388 363
BIBLIOTHEQUE	232 851
SITE BIZET	149 959
MAISON DE QUARTIER DU MERIDIEN	72 475
RELOCALISATION CONSERVATOIRE	66 570
FRAMFDS ACQU D'OEUVRE D'ART	66 189
DIVERS TRAVAUX LAAC	65 448
MUSEE AQUARIOPHILE	58 218
ECOLAS DE MUSIQUES ACQU INSTRU	48 733
MUSEE BXARTS RESTAUR OEUVRES	91 907
MUSEES REAMENAGT DIVERS	32 134
TRAVAUX INTERIEURS HORS BATENT	27 810
TRX DANS LES LIEUX DE CULTE	17 642
ERBA	16 640
EGLISE DU SACRE COEUR	18 727
4 ECLUSES	14 071
ARTS DANS LA VILLE	12 807
BIBLIOTHEQUES ACQ MATERIEL	5 844
TOUR DU LEUGHENAER	5 058
FONDS D'INTERVENTION PEDAGOGIQ	3 134
ACQU MATERIEL PROTOCOLE	2 688
BIBLIOTHEQUE MODULE DES SABLES	2 442
LAAC RESTAUR & ACQUIS OEUVRES	660
	<u>1 400 371</u>

QUARTIERS SOLIDARITE SANTE	Réalisé 2024
LEG POUR DESCARTES ET ROUX	1 200 000
FLIU FOYER LOGEMENT D'URGENCE	500 000
REPRISE CONCESSION ABAND	285 720
MAISON DE QUARTIER TENTE VERTE	126 835
FABRIQUES INITIATIVES LOCALES	50 918
JARDINS FAMILIAUX ROSENDAEL	31 961
CIMETIERE GENERAL	27 113
VAN EEGHEM	21 936
TRX MAISONS QUARTIERS	19 214
PRO HABITAT ANCIEN	16 180
PLAN DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE	15 263
CRECHE DES GLACIS	1 530
	<u>2 296 669</u>

PATRIMOINE MOYENS DES SERVICES	Réalisé 2024
ISOLATION ECOLES	929 154
SECURITE BATIMENT	173 136
RENOVATION CHAUFFERIE	103 599
MARDYCK	51 969
ACCESSIBILITE EQUIPTS PUBLICS	51 641
TELEGESTION DES CHAUFFERIES	44 400
PROVISION FRANCHISE ASSURA BAT	39 378
ENERGIES RENOUVELABLES ENR	29 724
TRAITEMENT AMIANTE	29 470
TRAVAUX DIVERS AVANT CESSION	27 836
ECONOMISEURS D'EAU	25 367
TVX BASSE CONSOMMATION	14 697
ANNONCES INSERTIONS	14 580
MATERIEL ELECTIONS	8 994
TELEGESTION DES BATIMENTS	8 321
OPTIMISATION CONTRATS ENERGIE	6 309
SECURITE CHAUFFERIE	2 736
	<u>1 561 312</u>

ENVIRONNEMENT	Réalisé 2024
ALLIANCE	6 815 575
JEUX URBAINS REPAR MISES NORME	426 871
AMENAGT ESPACES DE PROXIMITE	344 714
PARC JARDIN FORT PTTE SYNTHÉ	226 998
ENGINS TECHNIQUES MUNICIPAUX	189 979
REAMENAGEMENT DIGUE	110 413
PLANTATIONS	108 306
RENOUVELLT DU MATERIEL	78 127
ESPACES DE QUARTIERS	69 078
ACCOMP CUD ESPACES VERTS	67 837
ETUDES TECHNIQUES EXTERNALISEE	54 713
MOBILIER URBAIN	53 944
AUTRES PARCS ET JARDINS	42 753
MATERIEL ESPACES VERTS	38 675
FLEURISSEMENT GENERAL	37 455
MOYENS AUTRES QUE TECHNIQUES	24 077
FONDS DE TRAVAUX URBAINS	23 156
PARC COQUELLE	22 800
PLAN PLACES ET PLACETTES	19 451
PLACE VERRIELE	10 685
EQUIPEMENTS BANC VERT	6 048
PARC DU VENT ESPACE DUNAIRE	1 219
	<u>8 772 874</u>

ADMINISTRATION GENERALE	Réalisé 2024
OUTIL INFORMATIQUE	1 050 566
VIDEO PROTECTION	489 770
MOBILIER ADMINISTRATIF	288 072
RENOUVELLT MATERIEL CHAUFFAGE	277 451
MAINTENANCE PATRIMOINE	275 730
HOTEL DE VILLE BAT CENTRAL	275 443
MAIRIE DE MALO	267 100
TRAVAUX DE SECURITE	132 971
RELOCALISATION DES SERVICES	132 764
HOTEL DE VILLE ROSENDAEL	116 136
TRX MAIRIE DUNKERQUE	83 351
ALARMES	61 629
VEHICULES MUNICIPAUX	59 117
ATELIERS	55 328
KIOSQUE MALO	44 119
ACQU MATERIEL D'INCENDIE	38 368
ASCENSEURS	38 244
MATERIEL POLICE MUNICIPAL	31 932
RESEAU CABLE INFORMATIQUE	30 152
TELEPHONE PORTABLE	22 792
MATERIEL HYGIENNE ET SANTE	17 838
CLOCHES DESENFUMAGE	17 777
STATIONNEMENT	15 604
AMELIORATION CONDITIONS TRAVAIL	14 788
ECHAFAUDAGES	14 143
MAT DOMANIALITE PUBLIQUE	11 576
MAIRIE PTE-SYNTHÉ	10 429
MATERIEL COMMUNICATION	9 229
LOGEMENTS CONCIERGES	6 181
	<u>3 888 600</u>

AMENAGEMENT URBAIN	Réalisé 2024
ECLAIRAGE PUBLIC	1 439 491
ABORDS DES ECOLES	324 798
AMENAGEMENTS DIVERS	142 031
SIGNALISATION ET JALONNEMENT	29 408
PROJETS URBAINS	22 189
PROJETS TECHNIQUES	1 824
RACCORDEMENT ERDF	1 591
	<u>1 961 332</u>



Les réalisations 2024 à Saint-Pol-sur-Mer : 2 475 628,86 €

PATRIMOINE MOYENS DES SERVICES	Réalisé 2024
REFECTION DE BATIMENT	702 294,17
AMENAGEMENT EXTERIEUR	438 132,22
LOGICIELS	191 552,12
VIDEO PROTECTION	113 706,18
MATERIEL INFORMATIQUE	83 323,49
ACCESSIBILITE BATIMENTS SP	73 753,27
MATERIEL SERVICE TECHNIQUE	53 980,02
MOBILIER URBAIN	23 736,57
VEHICULES MUNICIPAUX	21 934,15
MOBILIER MAIRIE	21 721,53
MATERIEL TELEPHONIQUE	13 115,16
ANNONCES ET INSERTIONS	2 268,00
MATERIEL COMMUNICATION	2 414,40
MATERIEL POLICE MUNICIPALE	2 160,00
MATERIEL DE NETTOYAGE	1 183,98
	<u>1 745 275</u>

SPORTS	Réalisé 2024
MATERIEL SPORTIF	7 829,75
	<u>7 830</u>

EDUCATION	Réalisé 2024
ECOLE MATERNELLES	222 682,93
ECOLE PRIMAIRES	58 724,22
MOBILIER SCOLAIRE	14 302,90
MATERIEL NON PEDAGOGIQUE	5 963,45
	<u>301 674</u>

CULTURE	Réalisé 2024
INSTRUMENTS DE MUSIQUE	23 599,52
MATERIEL PEDAGOGIQUE	1 360,91
	<u>24 960</u>

AMENAGEMENT URBAIN	Réalisé 2024
ECLAIRAGE PUBLIC	256 699,52
NPNRU PROGRAMMATION COND	125 394,00
FRAIS D ETUDES	13 796,40
	<u>395 890</u>

Les réalisations 2024 à Fort-Mardyck : 650 210 €

EDUCATION	Réalisé 2024
ECOLE JEAN JAURES	13 032
ECOLE ROGER SALENGRO	509
	<u>13 541</u>

CULTURE	Réalisé 2024
ESPACE ENFANCE FAMILLE	16 403
MAISON DE LA MUSIQUE	670
	<u>17 073</u>

AMENAGEMENT URBAIN	Réalisé 2024
ECLAIRAGE PUBLIC	17 195
AMELIORATION CADRE DE VIE	13 691
ACQ MATERIEL MAIRIE	1 484
	<u>32 370</u>

SPORTS	Réalisé 2024
SALLE DE SPORT	27 538
AIRE DE JEUX	10 390
STADE DE FORT MARDYCK	9 850
	<u>47 778</u>

PATRIMOINE MOYENS DES SERVICES	Réalisé 2024
RESTAURATION COLLECTIVE	326 476
PLAN ENERGIE	164 394
DIVERS TVX COMMUNAUX	33 965
VIDEOPROTECTION	6 527
SALLE DES FETES	3 817
ACQUISITION MATERIEL	1 999
HOTEL DE VILLE FORT MARDYCK	1 200
ACQ. MATERIELS ATELIERS	1 070
	<u>539 448</u>

B - LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1 ■ Le recours à l'emprunt

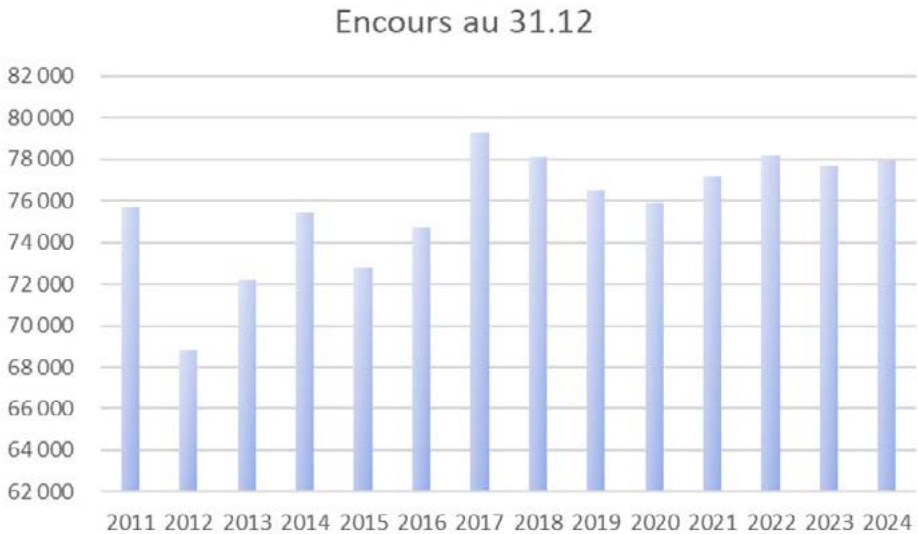
Au 31 décembre 2024, l'encours de dette consolidé de la Ville s'élève à 79 922 828 €, soit + 2,2 M€ par rapport à 2023. Il est rappelé que du fait de la structuration de la dette de la collectivité et malgré une hausse de l'encours global, l'annuité de dette payée par la Ville est en baisse.

Le ratio d'endettement atteint en 2024 **5,8 années** (4,3 années en 2023 en neutralisant les recettes exceptionnelles). Une légère augmentation est observée du fait de la hausse de l'encours de dette sur 2024, mais ce ratio de solvabilité demeure favorable à la collectivité.

	CA 2015*	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	75 457 168	72 792 005	74 692 198	79 292 667	78 095 019
Remboursement en capital	-7 024 775	-7 322 895	-8 399 531	-8 345 270	-9 092 929
Transfert encours lié au Kursaal				-3 852 378	
Emprunts nouveaux	4 359 612	9 223 088	13 000 000	11 000 000	7 500 000
Encours de la dette au 31 décembre	72 792 005	74 692 198	79 292 667	78 095 019	76 502 090
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	76 502 090	75 837 082**	77 215 674	78 187 386	77 648 510
Remboursement en capital	-9 591 370	-9 157 408	-9 053 810	-8 538 876	-7 725 682
Transfert encours lié au Kursaal					
Emprunts nouveaux	9 000 000	10 500 000	10 025 522	8 000 000	10 000 000
Encours de la dette au 31 décembre	75 910 720	77 215 674	78 187 386	77 648 510	79 922 828

• Dont les comptes 168 ** La différence entre l'encours au 31/12/2020 et celui au 01/01/2021 est due à des écritures de régularisation sur l'avance remboursable CNC non constatées sur les exercices antérieurs (2016), mais uniquement à partir de 2019.

Au-delà des 7,7 M€ de remboursement de capital de dette, le chapitre 16 comptabilise par ailleurs + 32 827,56 € en dépenses et + 1 763 € en recettes qui correspondent aux remboursements et encaissements de cautions imputées sur le même chapitre budgétaire.



2 ■ Les autres recettes

Le montant des subventions d'équipement reçues s'élève à 6 957 265 € se décomposant comme indiqué dans les tableaux ci-après.

Les autres recettes de la section d'investissement (hors emprunt) sont constituées par :

- la perception du FCTVA pour un montant de 4 995 089,41 M€ (lié au haut niveau de réalisation en dépenses d'équipement 2023),
- l'annulation de mandats sur exercice antérieur (mandat refait avec TVA sur l'exercice suivant) : 188 K€,
- le remboursement des prêts employeurs en cours pour 6,4 K€ (extinction progressive du dispositif).

DÉPARTEMENT	PERÇU 2024
COMPLEXE DE LA LICORNE	600 000
TOTAL	600 000

CUD	PERÇU 2024
CIMETIÈRE GÉNÉRAL	97 960
ISOLATION ÉCOLES	1 071 269
ISOLATION ÉQUIP. SPORTIFS	126 129
ZONE LICORNE	2 171 378
TOTAL	3 466 736

ÉTAT	PERÇU 2024
ANRU SP	20 188
TRVX ISOLATION BÂTIMENTS	311 215
RÉNOVATION ASSEMAN 2	725 738
VIDÉO PROTECTION	323 863
TOTAL	1 381 003,2

RÉGION	PERÇU 2024
NPNRU EQUIP. BANC VERT	1 129 240
PARC JARDIN FORT P. SYNTHÉ	236 106
HOTEL VILLE BÂT CENTRAL	45 170
TOTAL	1 410 515,7

AGENCE ENV.	PERÇU 2024
TRVX INSTAL. THERMIQUE	70 895
TOTAL	70 895

FONDATION ART et AGENCE de l'EAU	PERÇU 2024
RÉNOVATION ASSEMAN	11 000
TRVX LIEUX DE CULTÉ	17 115
TOTAL	28 115

C - UNE NOUVELLE ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

Conformément à l'article 191 de la loi de finances pour 2024, une nouvelle annexe environnementale au compte administratif a été introduite. Son objectif est de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique et de valoriser les investissements favorables à l'environnement.

Cette annexe effectue une classification des investissements selon leur impact environnemental (favorable, neutre ou défavorable) à partir de plusieurs axes d'analyses qui seront déployés progressivement.

Les six axes d'analyse à déployer progressivement

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation aux risques climatiques
3. Protection des ressources aquatiques et maritimes
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention et contrôle des pollutions
6. Préservation de la biodiversité et des écosystèmes

L'outil de cotation

Les collectivités peuvent utiliser leurs propres outils ou des logiciels spécialisés pour évaluer leurs dépenses.

La valorisation nationale

Les données collectées permettront d'agréger les efforts des collectivités et de faciliter la planification écologique à l'échelle nationale.

Pour l'analyse 2024 : seul 17 natures et 1 axe sont concernés par la classification (favorable/défavorable/neutre).

2152	Installations de voirie	2031	Frais d'études
21821	Matériel de transport ferroviaire	2111	Terrains nus
21828	Autres matériels de transport	2115	Terrains bâtis
2312	Agencements et aménagements de terrains en cours	2128	Autres agencements
2313	Constructions en cours	21312	Bâtiments scolaires
2315	Installations, matériel et outillage techniques en cours	21318	Autres bâtiments publics
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours	21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions – bâtiments publics
		21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions – bâtiments privés

L'analyse ne concerne que l'axe 1 : Atténuation

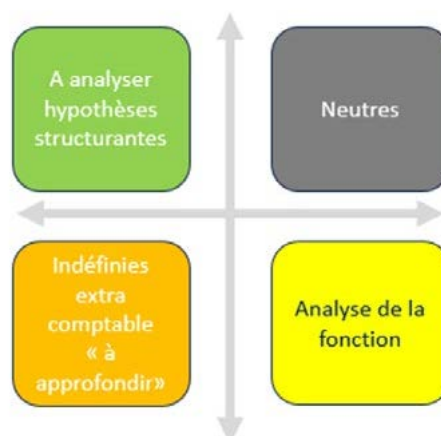
La lutte contre le réchauffement climatique par la réduction des GES et l'augmentation du stockage carbone.

La classification s'effectue ensuite selon la nature des réalisations à partir de la méthode développée par I4CE.

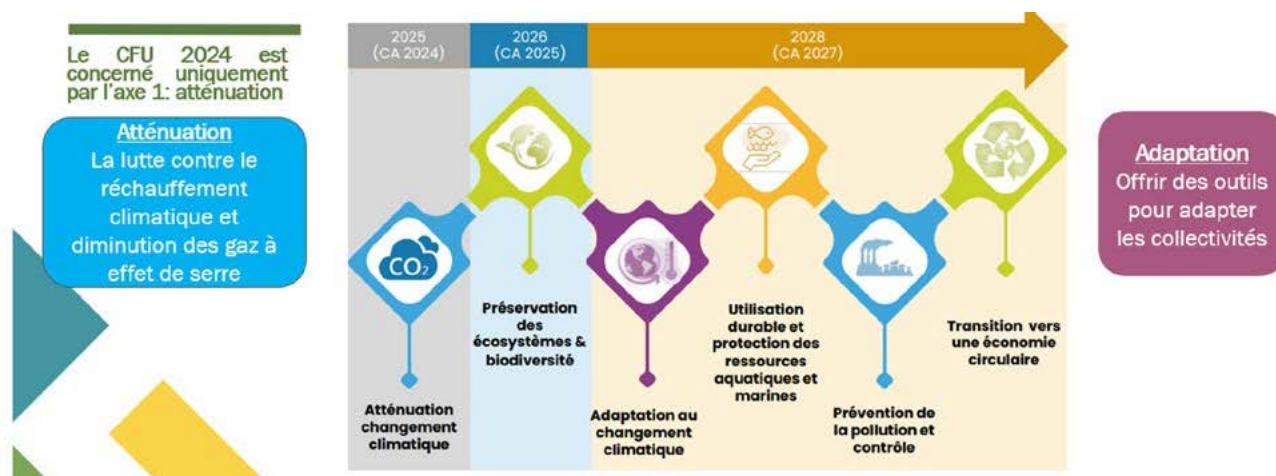
Qualification des lignes selon leur nature en 4 groupes :

1. Lignes « neutres »,
2. Lignes « à approfondir »,
3. Lignes « à analyser » selon les hypothèses structurantes du guide I4CE,
4. Lignes dont l'analyse de la fonction est nécessaire pour permettre une classification.

Pour effectuer cette classification, il faut suivre la méthodologie préconisée par I4CE pour l'axe atténuation.



L'analyse des autres comptes ainsi que le développement des autres axes s'effectueront progressivement jusque 2028 :



La classification opérée selon cette méthode pour le CA 2024 (cf tableau ci-joint et annexe budgétaire) conduit à :

- 47,97% de dépenses « favorables »
- 0,25% de dépenses « défavorables »
- 44,50% de dépenses « neutres »
- 7,27% non cotées

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	31 386,48	0,00	0,00	0,00	0,00	31 386,48
A125	Constructions	807 406,14	0,00	0,00	0,00	780 065,85	27 340,29
A130	Réseaux et installations de voirie	132 006,25	0,00	0,00	0,00	132 006,25	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	81 050,96	0,00	0,00	81 050,96	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	30 869 695,09	15 312 920,31	0,00	0,00	13 295 162,59	2 261 612,19
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		31 921 544,92	15 312 920,31	0,00	81 050,96	14 207 234,69	2 320 338,96

MODIFICATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat 2024 a fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du BP 2025. Néanmoins, différentes écritures de régularisation sont intervenues depuis cette date et nécessitent une prise en charge dans le résultat final. La correction sera intégrée au prochain document budgétaire. Le résultat final de la section de fonctionnement est ainsi augmenté de + 894 545,20 € (du fait principalement de la perception du filet de sécurité) alors que le résultat d'investissement est augmenté de + 95 €.

SECTION FONCTIONNEMENT		
		diff. avec reprise anticipée
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	13 134 104,86	894 545,20
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	4 000 000	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À LA CLÔTURE	17 134 104,86	894 545,20

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 4 208 401,78	95,00
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	10 096 227,86	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT À LA CLÔTURE	5 887 826,08	95,00
APUREMENT DU 1069	- 147 497,72	
	5 740 328,36	

BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	
DÉPENSES	17 742 037,70
RECETTES	7 897 357,41
	- 9 844 680,29
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	- 4 104 351,93

Montants réalisés 2024	
DF	145 209 689,47
RF	158 343 794,33
DI	47 895 989,16
RI	43 687 587,38

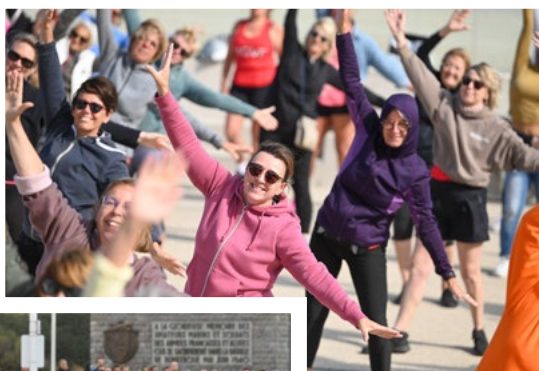
FDR	13 029 752,93
-----	---------------

Il vous est proposé d'affecter le résultat d'investissement cumulé comme suit :
5 740 328,36 € Affectés à la section d'investissement en report à nouveau (001)

Il vous est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit :
17 134 104,86 €

11 634 104,86 € Affectés à la section d'investissement en report à nouveau (1068)

5 500 000,00 € Affectés à la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement (002)



DUNKERQUE